

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Aménagement de l'accès au multi-accueil Charaire et au relais d'assistantes maternelles et parentales (RAM/RAP) - autorisation donnée au maire de solliciter le permis de construire

Rapporteur : Chantal Brault

Dans le cadre de sa politique familiale, et afin d'accompagner plus particulièrement les familles employant une assistante maternelle ou une assistante parentale pour la garde de leur enfant, la Ville a ouvert un RAM/RAP en janvier 2016. Les travaux d'aménagement se sont déroulés sur la période d'août à décembre 2015 dans les locaux anciennement occupés par le centre de PMI.

La 2^o phase de travaux est programmée pour l'été 2016. Elle consiste en la rénovation, l'optimisation et la sécurisation de l'entrée commune au multi accueil Charaire (45 places) et au RAM/RAP.

Le projet dans son ensemble prévoit :

- la signalétique extérieure de l'équipement ;
- le traitement de la façade du porche d'entrée desservant l'entrée de la crèche et du RAM/RAP et trois locaux privés depuis la voie publique ;
- le remplacement des trois verrières extérieures en aluminium de la crèche munies de châssis ouvrants et commandés électriquement ainsi que la mise en place d'une protection contre les intrusions ;
- le traitement du porche menant à l'entrée du multi-accueil Charaire ;
- l'installation d'une porte à digicode adaptée à l'accès des personnes à mobilité réduite ;
- l'agrandissement et une meilleure accessibilité au local poussette.

La réalisation de ce projet est soumise à autorisation préalable au titre du code de l'urbanisme, dans la mesure où la façade de l'immeuble sera modifiée et où la fermeture de l'accès se traduit par l'affectation à l'établissement d'une surface de plancher supplémentaire de 40 m².

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à déposer la demande de permis de construire relatif à ce projet.